



AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIE(S) SUR LE BULLETIN MUNICIPAL "TOURNON VOTRE VILLE"

Je soussigné(e)

Demeurant

- déclare être l'auteur(e) de la (les) photographie(s) reproduites ci-après et ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette (ces) photographie(s), à titre exclusif, à un tiers (*).

- déclare (**) avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s), ou du propriétaire des lieux privés photographiés en vue de la publication dans un prochain numéro de « Tournon votre ville» de la (des) photographies et de toute réclamation tenant au contenu de la (les) légende, la (les) représentant.

- m'engage, en conséquence, à garantir la Ville de Tournon-sur-Rhône, éditrice de "Tournon votre ville" de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s) ou du (des) propriétaire(s) des lieux privés photographiés, et déclare notamment que les photographies ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux photographiés.

- déclare céder, à titre gratuit, à la Ville de Tournon-sur-Rhône, éditrice de "Tournon votre ville", le droit de publier, dans l'un des prochains numéros de "Tournon votre ville", dans la rubrique "Tournon, vu par...", la (les) photographie(s) représentant :

que je lui ai adressée(s)

- déclare décharger la Ville de Tournon-sur-Rhône de toute revendication, réclamation ou éviction, tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de la (des) photographie(s). A ce titre, je renonce à réclamer des avantages matériels liés à l'utilisation de la (des) photographie(s) par la Ville de Tournon-sur-Rhône. En aucun cas il ne sera versé de droits d'auteur.

Les photographies, publiées ou non dans le bulletin municipal, pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Tournon-sur-Rhône, sur tous supports émanant exclusivement de la Ville de Tournon-sur-Rhône, sans aucune limitation, pour une durée de 10 ans. Au-delà de ce délai, les photographies sont versées aux Archives Municipales de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

La Ville décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des photographies.

Fait à

En date du

Signature

(*) L'auteur(e) conserve le droit d'exploiter librement la (les) photographie(s) publiée(s) dans "Tournon votre ville"

(**) Ne concerne que les photographies de portraits ou de personnes identifiables.

MAIRIE DE TOURNON-SUR-RHÔNE -BP 92 - 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE CEDEX
04 75 07 83 83 – maire@ville-tournon.com - www.ville-tournon.com